

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à la salle des Quais
le 10 décembre 2020**

Présidente : Mme Laetitia Jaccard Gaspar
Présents : 6 municipaux
Excusés : M. le Municipal Dominique Willer, M. Cavalière Michel, Schäfer Niklaus,
Stojanov Vanco, Vialatte Bruno

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

[M. Valentin Tanniger](#) souhaite apporter une correction au procès-verbal du 12 novembre dernier. En page 8, à la ligne 6 de son intervention, il faut remplacer « ...comme indiqué dans le rapport de la commission consultative de sécurité » par « ...sinon le rapport de la commission consultative de sécurité de 2018 aurait été mentionné avec d'avantage de statistiques antérieures ».

[M. René-Pierre Deriaz](#) souhaite apporter une correction en page 3, on parle de l'entreprise de correction fluviale de la Brinaz et en fait les premières lettres qui apparaissent sont EFC et cela aurait dû être ECF. M. Deriaz propose que, lors de la première utilisation d'une abréviation, on la note de manière complète afin que les gens comprennent de quoi il s'agit. Le titre du dernier paragraphe de la page 3 devrait être « entreprise de correction fluviale » et ensuite on utilise ECF dans le texte.

A la page 7, dans l'intervention de M. Thomas McMullin, dans le dernier paragraphe, il faudrait remplacer « perpétuer » par « perpétrer ».

[M. Sébastien Deriaz](#) souhaite corriger à la page 13, « je travaille pour une *commune* de l'ouest lausannois *dans laquelle* une entreprise contribue pour 1/3 au fond de développement durable ».

[Mme Judith Bardet](#) souhaite modifier la dernière phrase de son intervention en page 10 de « étant donné qu'apparemment à cette époque le problème était déjà existant » en « ce qui fait penser qu'à cette époque le problème n'était pas important ». Une deuxième modification serait d'indiquer que Mme Bardet a demandé l'autorisation de lire le rapport et que cela lui a été refusé.

Le procès-verbal du 12 novembre 2020 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Assermentation d'un nouveau membre.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Rapport sur le budget de l'année 2021 (préavis 637/20). Rapport de la commission des finances.
6. Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026. Rapport de la commission.
7. Nomination de la commission de gestion 2021
8. Participation aux travaux d'adaptation du réseau d'eau potable suite au chantier de l'ECF La Brinaz (préavis 638/20). Nomination de la commission.
9. Crédit complémentaire pour les travaux de sécurisation et de renaturation du cours de La Brinaz – préavis initial 606/18 (préavis 639/20). Nomination de la commission.
10. Demande d'adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire (préavis 529/12). Nomination complémentaire de deux membres et d'un suppléant à la commission désignée le 6 octobre 2016.
11. Postulat « Coup de pouce aux hirondelles, martinets et chauves-souris » de M. Ludovic Longchamp. Nomination de la commission.
12. Motion « Pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toitures favorisant les énergies renouvelables) de M. Claude Zellweger et consorts. Nomination de la commission.
13. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

[Mme la Présidente](#) indique que la tradition veut que les jetons de présence de la dernière séance de l'année soient reversés à une association. Cette année, elle a choisi de remettre cette somme aux Cartons du cœur. Elle a pris contact avec M. Jean-Pierre Masclet, Président de l'antenne yverdonnoise. Il a fourni quelques précisions concernant cette association : « Notre association distribue sous forme de dépannage des produits alimentaires de première nécessité et de produits d'hygiène. Ceci, traditionnellement 3 fois par année, ce qui représente plusieurs semaines d'alimentation pour une famille quelle que soit sa composition. Depuis cette semaine, grâce au soutien de généreux donateurs, nous allons distribuer 4 cartons par année et par famille. Par ailleurs, depuis le début de la crise, nous remarquons une recrudescence de bénéficiaires de l'ordre d'environ 15%. Plus de 800 familles de la région sont concernées au moins une fois par année. Notre association emploie une personne à 40% et une trentaine de bénévoles pour la distribution de la nourriture et pour l'entretien des jardins. Je vous remercie par avance de ce don qui aidera certainement beaucoup des familles de notre région. » Mme la Présidente a choisi cette association car elle en a elle-même profité lors de périodes de vache maigre et elle peut témoigner que cette contribution a été plus que bienvenue. En cette période un peu difficile Mme la Présidente pense que la contribution du Conseil aidera certainement les familles touchées.

2. Assermentation d'un nouveau membre

[Mme la Présidente](#) donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et Mme Patricia Linder prête serment.

3. Communication de la Municipalité

[Mme Nathalie Gigandet](#).

La Grandsonnaz : La saison à l'alpage est finie. Les bâtiments ont été mis hors gel. Malgré les conditions particulières et les restrictions sanitaires, la buvette et le petit magasin ont eu une bonne fréquentation. La nouvelle équipe a obtenu la note de 18.5 pour la fabrication du Gruyère. Au vue de l'ampleur des bois abattus sur les pâturages, une équipe de forestier est venue en aide pour remettre en état le pâturage et l'alpage pour la saison prochaine. Le bassin du Grandsonnaz, qui avait subi des dommages au printemps à cause de la chute d'un sapin, a aussi pu être remis en état et a pu être vidangé avec le soutien de l'équipe du service des travaux que Mme Gigandet remercie.

[M. Francesco Di Franco](#)

Téléthon : Il remercie les pompiers qui étaient au rendez-vous, comme chaque année malgré la situation. Ils ont récolté plus d'argent (5%) que l'année dernière, ce qui n'est pas forcément évident, avec moins de petites mascottes.

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#)

Préavis Jean-Lecomte 5 et Iudothèque : Les travaux avancent comme prévu. Les parois sont isolées et fermées. Le bloc sanitaire installé. Toute la technique est posée. Les façades et la ferblanterie sont prévues dès la mi-janvier pour autant que la météo le permette.

Parking Jean-Lecomte : Une mise à ban a été demandée à la Justice de paix pour limiter l'utilisation du parking et le passage de la cage d'escaliers aux seuls locataires. Cette mise à ban intervient suite à des incivilités répétées et problématiques pour les usagers parmi lesquelles la casse des lumières de secours, le squat régulier de la cage d'escalier ou de nombreux excréments de chiens un peu partout.

Chauffage à distance : Le raccordement au chauffage à distance, suite au préavis voté, est prévu dès fin janvier 2021 pour les immeubles des Colombaires 1 et 3 ainsi que les collèges du Jura, de Borné-Nau et le bâtiment de la voirie.

Kiosque des Tuileries : L'ouverture était annoncée initialement au 2 novembre. Entre-temps, certaines livraisons ont pris du retard et l'ouverture a été ajournée à dimanche dernier, le 6 décembre. Elle remercie de faire bon accueil à ce nouveau commerce et aux jeunes et dynamiques tenanciers qui se sont lancés dans l'aventure.

[Mme Christine Leu-Métille](#)

AIERG (Association intercommunale pour l'épuration – région Grandson) : Concernant la pose des conduites de refoulement et en lien avec les travaux de rénovation du terrain de foot et la pose de l'éclairage de ce terrain, une synergie des travaux a pu s'organiser. Les premières fouilles pour poser ces conduites de raccordement et dans le même temps poser les premières conduites pour l'éclairage public pour le terrain de foot ont été réalisées. Les travaux pour le terrain de foot vont suivre et également ceux des conduites de refoulement. Les travaux de ce chantier-là vont s'arrêter au 18 décembre et reprendre le 11 janvier et en principe seront terminés pour les conduites de refoulement au plus tard d'ici fin février 2021. Toutefois, les passages, notamment les tracés de route pour la circulation piétonne et cycliste, sont entièrement dégagés et peuvent être empruntés jusqu'à la fin de ce chantier-là.

[M. le Syndic](#) indique que M. Dominique Willer est actuellement en clinique de réadaptation et qu'il salue l'ensemble des conseillères et conseillers.

Budget 2021 : M. le Syndic informe que les conseillers ont reçu un fichier concernant un erratum sur le budget 2021. En effet, suite à la séance avec la CoFin (Commission des Finances), une erreur a été constatée dans un tableau et l'explication est liée à la répartition des ETP compris dans le budget. Ces commentaires corrigés et soulignés en jaune sur les pages concernées ont permis de distinguer clairement les modifications apportées. Un fichier du budget mis à jour et contenant tous les éléments complets a également été transmis. C'est celui-ci est actuellement sur le site communal. Il correspond donc au document final porté à l'ordre du jour de ce soir. La CoFin, avant rédaction de son rapport, en a eu connaissance. Pour rappel, comme indiqué, ces corrections n'ont aucune incidence sur les chiffres du budget ni sur son résultat, car eux étaient correctement portés à approbation.

Commissions consultatives : La Municipalité est très contente d'avoir pu transmettre dans des délais relativement courts les rapports des commissions consultatives sur les projets de modification des statuts du SDIS et de l'ACRG.

Fond COVID : La Municipalité l'a utilisé dans 2 situations dont les conséquences imputables au COVID ce printemps pouvaient être établies. Ce prochain lundi, figureront à l'ordre du jour quelques propositions qui seront soumises à discussion. L'objectif de ce fond, est également de pouvoir compenser l'impact financier au bouclage des comptes qui résulterait directement soit de non encaissement de revenus en lien avec la pandémie et les conséquences des mesures COVID, soit des charges extraordinaires non absorbables. La prolongation d'une situation difficile liée à la pandémie incite à avoir une capacité de réaction et continuera encore certainement tout au long de l'année prochaine.

Assermentation : Dernière communication pour celles et ceux qui se proposent à la réélection, M. le Syndic invite d'ores-et-déjà de programmer la date du 25 juin 2021 l'après-midi pour la cérémonie d'installation et d'assermentation des autorités communales par M. le Préfet.

4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.

La parole n'est pas demandée.

5. Rapport sur le budget de l'année 2021 (préavis n° 637/20). Rapport de la commission des finances.

Rapporteur : Mme Natacha Stucki (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 637/20 relatif au budget 2021, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2021 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 637/20 du 9 novembre 2020, présentant un total de charges de CHF 21'614'100 et un total de revenus de CHF 20'853'100.

La parole n'est pas demandée.

Vote : accepté à l'unanimité

6. Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026. Rapport de la commission.

Les membres de l'exécutif quittent la salle

[Mme la Présidente](#) apporte quelques précisions avant la lecture du rapport. La commission a effectué un changement dans les conclusions de son rapport qui a été envoyé aujourd'hui. Le point 1 qui concerne les montants des jetons de présence a été retiré des conclusions et sera discuté après la lecture du rapport sur le point 1.3 de la proposition du Bureau. Ensuite, pour plus de clarté, au point 3 des propositions concernant la commission de gestion, le Bureau a différencié la rédaction d'un rapport final qui se retrouve sur le point 3.2 et la rédaction de ce qui a été décidé d'appeler des PV de séance qui se retrouve sous le point 3.3.

Rapporteur : M. Michel Maillefer (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, sur proposition de son Bureau relatif aux indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : décide de porter le jeton de présence par séance du Conseil communal à CHF 25.- pour la législature 2021-2026

Article deux : décide d'adopter les indemnités pour les membres et les commissions du Conseil communal pour la législature 2021-2026 selon la proposition du Bureau

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le point 1.1 : accepté à l'unanimité

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le point 1.2 : accepté à l'unanimité

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le point 1.3 : l'amendement de la commission est accepté à la majorité

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le point 1.4 : accepté à l'unanimité

[M. Sébastien Deriaz](#) indique, sauf erreur, que les CHF 20.- sont alignés sur les jetons de présence du Conseil et demande s'il ne serait pas mieux de garder ce lien et de les passer également à CHF 25.-.

[Mme Melissa Margot](#) indique qu'effectivement cela semble en corrélation avec les jetons de présence et pense qu'il serait logique de mettre la même indemnité.

Vote sur le point 1.5 : l'amendement de M. Sébastien Deriaz est accepté à la majorité

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le point 1.6 : accepté à l'unanimité

La parole n'est pas demandée.

Vote sur les points 2.1 et 2.2 : accepté à l'unanimité

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le point 2.3 : accepté à l'unanimité

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le point 2.4 : accepté à l'unanimité

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le point 3.1 : accepté à l'unanimité

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le point 3.2 : accepté à l'unanimité

[Mme Natacha Stucki](#) a une question par rapport au rapport CoGes. On a parlé avant dans le rapport qu'il allait y avoir une modification, si on vote ceci et qu'après c'est modifié, il y a une petite incohérence vis-à-vis de ce montant de CHF 50.- par rapport.

[M. Hervé Cornaz](#) indique que ce point a été ajouté pour la simple et bonne raison qu'il faut faire la différence entre un rapport et un PV. En soit, le président de la commission va remettre un seul et unique rapport à l'issue de la CoGes. En réalité, on sait que la commission de gestion se réunit entre 8 et 10 fois et qu'à l'issue des séances il y a un « rapport », et pour ce caler sur ce qui se fait notamment à la commune d'Yverdon, on va appeler cela un procès-verbal de séance, qui est indemnisé un peu moins qu'un rapport final. L'idée est qu'à l'issue de chaque séance de la CoGes chaque personne qui rédigera ce PV touchera CHF 50.- et à la fin une personne sera chargée de regrouper tous ces PV dans le seul et unique rapport de la CoGes qui sera payé à hauteur de CHF 70.-. Il y a juste un changement de terminologie pour différencier un PV de séance du rapport de la CoGes. M. Cornaz indique qu'à Yverdon également, ils indemnisent ce PV à raison de CHF 50.-.

[M. Michel Maillefer](#) souhaite préciser que dans le rapport reçu par la commission, ce point-là n'y figurait pas. Des questions avaient été posées et la réponse reçue était que le terme de rapport s'appliquait à 7 rapports pour 7 dicastères pour la commission de gestion. Il s'agit bien d'une proposition du bureau qui émane de quelque chose qui a été précisé post-rapport de commission et siège de celle-ci.

Vote sur le point 3.3 : accepté à la majorité

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le point 3.4 : accepté à l'unanimité

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le point 4.1 : accepté à l'unanimité

La parole n'est pas demandée.

Séance du Conseil communal du 10.12.2020

Vote sur le point 5.1 : accepté à l'unanimité

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à l'unanimité

7. Nomination de la commission de gestion 2021

7 membres

Olivier Reymond
Michel Jaquemet
Philippe Tanner
Nicolas Perrin
Delani Décoppet
Thomas McMullin
Nicole Helfer

5 suppléants

Pavel Pospisil
Didier Brocard
Nicolas Dell'Orefice
Valentin Tanniger
Manuela Rottet

Vote : accepté à la majorité

8. Participation aux travaux d'adaptation du réseau d'eau potable suite au chantier de l'ECF La Brinaz (préavis n° 638/20). Nomination de la commission.

5 membres

Denis Villars
Natacha Stucki
Daniel Trolliet
Christian Maillefer
Pierre André Genier

3 suppléants

Carlos Rangel
Vanco Stojanov
Nicole Helfer

Vote : accepté à l'unanimité

Délégué municipal : Mme Christine Leu Métille Délai pour rapporter : prochain Conseil

9. Crédit complémentaire pour les travaux de sécurisation et de renaturation du cours de La Brinaz – préavis initial 606/18 (préavis n° 639/20). Nomination de la commission.

3 membres

Nicolas Perrin
Michel Emmel
Serge Perrier

3 suppléants

Delani Décoppet
Jean Périllard
Jacques André Helfer

Vote : accepté à l'unanimité

Délégué municipal : M. Antonio Vialatte

Délai pour rapporter : un prochain Conseil

10. Demande d'adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire (préavis n° 529/12). Nomination complémentaire de deux membres et d'un suppléant à la commission désignée le 6 octobre 2016.

7 membres

Valentin Tanniger
Michel Maillefer
Nicolas Perrin
Natacha Stucki
Hervé Cornaz
Didier Brocard
François Gonin

5 suppléants

Daniel Trolliet

Michel Emmel

Serge Perrier

Vote : accepté à l'unanimité

Délégué municipal : M. Antonio Vialatte

Délai pour rapporter : prochain Conseil

11. Postulat « Coup de pouce aux hirondelles, martinets et chauves-souris » de M. Ludovic Longchamp. Nomination de la commission.

3 membres

Nicole Helfer
Niklaus Schaefer
Ludovic Longchamp

3 suppléants

François Gonin
Christophe Corboz
Rachel Miaz

Vote : accepté à l'unanimité

Délégué municipal : M. Antonio Vialatte

Délai pour rapporter : prochain Conseil

12. Motion « Pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toitures favorisant les énergies renouvelables » de M. Claude Zellweger et consorts. Nomination de la commission.

5 membres

Pierre André Genier
Marie Bovay
Evelyne Perrin
Olivier Reymond
Coralie Jacot

3 suppléants

Patricia Linder
Valentin Tanniger
Michel Emmel

Vote : accepté à la majorité

Délégué municipal : Mme Leu et M. le Syndic

Délai pour rapporter : prochain Conseil

13. Propositions individuelles.

[Mme Judith Bardet](#) a pris connaissance que le bourg de Grandson possède 3 défibrillateurs. La question est de savoir si les Tuileries en ont un.

[M. le Syndic](#) indique qu'il n'y en a pas à sa connaissance. Mais sur les 3 défibrillateurs, 1 est privé et 2 sont publics. S'il y en a des privés aux Tuileries, ils ne sont pas connus de la commune, n'étant pas obligatoire de les annoncer. La commune n'en a effectivement pas installé.

[Mme Judith Bardet](#) serait-il envisageable d'en installer un aux Tuileries ou de voir avec les entreprises privées pour savoir si un défibrillateur est disponible aux Tuileries ?

[M. le Syndic](#) prend note de cette demande. Il doit y avoir un défibrillateur au Repuis en tout cas, mais dans l'institution. Le principe des défibrillateurs est qu'ils ne sont pas forcément publics au premier degré, s'ils sont connus tant mieux. On peut aussi faire une annonce pour répertorier ceux qui sont disponibles sur la commune.

[M. Valentin Tanniger](#) ne souhaite pas revenir sur une décision qui a été prise par ce Conseil mais sur un problème de fond selon lui.

Lors du débat sur le préavis relatif à l'installation d'un système de vidéosurveillance, il a été interpellé que Mme Bardet se soit vue refuser la lecture d'un rapport de la commission consultative de sécurité. En effet, les rapports des commissions municipales sont destinés à la Municipalité et non pas au Conseil. Cependant, si Mme Bardet, membre de cette commission de sécurité, a jugé nécessaire de lire une partie de ce rapport, c'est certainement pour transmettre un maximum d'informations par volonté de transparence envers le Conseil. En effet, ce rapport n'étant mentionné nulle part, sa lecture aurait amenés des éléments pour que le Conseil puisse se prononcer.

L'article 40c de la loi sur les communes mentionne bien que « tout membre du Conseil général ou communal peut avoir accès à l'information nécessaire à l'exercice de son mandat », sauf exceptions comme relevant de la sécurité de la commune ou de la protection de la personnalité. M. Tanniger demande donc, en tant que vœu à la Municipalité actuelle, de bien vouloir éviter ce genre de situation et de transmettre toutes les informations disponibles au Conseil afin que chaque conseillère et conseiller puisse se faire la meilleure des idées sur les objets débattus.

De plus, M. Tanniger demande à la future Municipalité de faire de la transparence envers les membres de ce Conseil et de la population une priorité.

M. Tanniger profite pour relever le point des commissions municipales. Le fonctionnement de ces dernières n'est pas clair. Il serait souhaitable qu'il soit spécifié dans un règlement à disposition du Conseil indiquant la façon dont elles sont constituées, de quelle manière et pourquoi elles peuvent être mandatées et qui peut consulter leurs rapports.

[M. le Syndic](#) pense qu'il faut distinguer différents éléments dans la structuration d'une commune. On a 2 autorités, celle du Conseil communal qui est un conseil délibératif qui est doté d'un certain nombre de compétences qui lui sont réservées et par défaut tout ce qui n'est pas réservé au Conseil communal est par extension réservé à la Municipalité. La deuxième chose, la Municipalité, pour se forger une opinion, pour prendre un avis, pour documenter ses décisions est compétente pour former son opinion avec tous les moyens dont elle dispose. Ceci peut être les mandats, les Conseils, les appels aux services cantonaux et la possibilité d'établir des commissions consultatives sur des objets sur lesquels elle sollicite un avis et qui sont de compétence municipale. Donc les éléments qui sont rapportés dans ces rapports ou ces questionnements avec les commissions municipales ne sont pas destinés à autre chose qu'à forger l'opinion et la décision de la Municipalité. Cela fait partie des choses qui sont strictement réservées et qui sont hors d'atteinte, par exemple par la commission de gestion, car seule les décisions et non pas les éléments qui ont décidé à la constitution de la décision sont de domaine public. Le reste est du domaine propre à la Municipalité dans sa gestion et propre à la Municipalité dans ses compétences internes d'organisation. Il existe par contre effectivement quelques commissions qui sont instaurées par des règlements qui ont été soumis au Conseil, et dans ce sens-là il s'agit de commissions que le Conseil a instituées. Ces commissions-là pourraient donner un avis à la commission de gestion sur les éléments dans le cadre du règlement d'application dont elles ont les compétences. Les autres ne servent qu'à la Municipalité. D'ailleurs ce ne sont pas des commissions créatives, mais plutôt des commissions consultatives. C'est-à-dire que c'est sur un objet, sur une définition, sur une réflexion que la Municipalité a formulée, qu'elles sont amenées à siéger, à rapporter et donner leur avis.

Elles sont constituées pour un bon nombre par des membres élus, des gens dont la position sociale ou en entreprise ou les compétences sont sollicitées par la Municipalité et parce qu'elle tient à s'entourer effectivement d'avis divers. Voilà pourquoi dans ce sens-là il n'était pas souhaité que l'on commence à entrer dans une émission de la part d'une commission consultative des avis qu'elle donne à la Municipalité. La Municipalité est maître ensuite de faire ce qu'elle veut. Elle peut s'appuyer totalement dessus, ou fort de leur rapport ne pas aller plus loin. Voilà, c'est un mode de faire et c'est ainsi que la Municipalité se doit d'être libre de formuler son opinion.

[M. Ludovic Longchamp](#) indique avoir lu récemment dans le journal La Région un article indiquant que 9 antennes 5G avaient été discrètement allumées à Yverdon. De nombreux citoyens ont été outrés d'apprendre que ces antennes avaient été allumées sur le territoire de leur commune, quand bien même une d'entre elle est actuellement à l'enquête publique et que quelques 500 personnes ont signé des oppositions. Ces citoyens yverdonnois, fâchés d'un pareil déni de démocratie, craignent pour leur santé, des études ayant démontré la nocivité de ces ondes électromagnétiques.

M. Longchamp a pu découvrir, à sa grande stupéfaction que Grandson n'était pas en reste puisque 3 antennes 5G ont été récemment mises en marche, toutes trois situées sur des propriétés de la commune.

Dès lors, la Municipalité a-t-elle été informée de la mise en marche de ces antennes ?

Des autorisations communales ont-elles été délivrées ?

Les citoyens ont-ils leur mot à dire ?

[M. le Syndic](#) indique comprendre que la question est de savoir si ces antennes sont des antennes 5G ou non. A la connaissance de la Municipalité, la seule chose qui lui a été soumise était passée par une annonce et une demande de modification de fréquence pour un projet sur lequel on s'est posé la question via le service de la police des constructions et la question a été posée au service cantonal chargé de ce domaine sur la manière de faire dans ces circonstances. Le service cantonal a clairement répondu qu'il s'agit d'éléments mineurs qui sont annoncés et il n'y a pas besoin d'aller plus loin. Pour les autres, la Municipalité n'en a jamais eu connaissance. Ce n'est pas du ressort de la Municipalité de déroger à ce que le Canton préconiserait, mais là clairement ce n'était pas une installation nouvelle soumise à enquête. La Municipalité, après renseignements donnés par service cantonal compétent en la matière, a pris acte du changement de fréquence.

[M. Antonio Vialatte](#) indique que comme le souligne M. le Syndic, la Municipalité n'a pas été informée que la 5G avait été activée sur 3 antennes qui sont sur des propriétés de la commune de Grandson. Juste une qui passait en bagatelle et qui n'est pas soumise à mise à l'enquête par les instances fédérales et cantonales. M. Vialatte a lui aussi été surpris d'apprendre que la 5G avait été activée. Toutes les nouvelles antennes sont soumises à enquête et c'est là que la population peut faire opposition. Ces changements mineurs d'antennes passent directement par le Canton et la Confédération. Les activations de ces antennes 5G sont dans les normes autorisées pour la 4G.

[M. Daniel Trolliet](#) demande sur quels bâtiments publics se trouvent ces antennes ?

[M. le Syndic](#) indique que d'après ce qu'il a vu sur le plan, il y en a une qui se trouve sur le domaine de la voirie, une à côté de la cabane scout aux Tuileries à côté du terrain de foot et la troisième, de mémoire, c'est celle qui doit être sur la parcelle qui appartenait précédemment au téléseu, le long de l'autoroute, qui rapporte en terme de rente pour moitié à la société des mousquetaires et pour l'autre moitié à la commune de Grandson.

[M. Sébastien Deriaz](#) a entendu parler d'un fond Covid, est-ce qu'il pourrait avoir d'autres informations sur les mesures qui ont été prises ? On a vu dans d'autres communes vaudoises voire suisses différentes mesures administratives, du soutien technique ou d'autres mesures. M. Deriaz pense ne pas avoir eu d'informations sur ces points-là et il serait intéressant de savoir ce qu'a mis en œuvre la Municipalité pour aider, au sens très large, les commerçants, restaurateurs, etc...

[M. le Syndic](#) croit avoir rapporté, peut-être qu'on le lit dans le PV de la dernière séance, le fait que la Municipalité avait accordé, par exemple aux restaurateurs, des augmentations de surface sur le domaine public, s'ils le souhaitaient. Aucune redevance n'a été facturée aux restaurateurs cette année, à la fois pour l'existant et pour l'extension. C'est une mesure dite passive. Pour le reste, la Municipalité a plutôt accompagné les initiatives que vous avez eu, M. Deriaz, entre autre celle de lancer une application d'entraide. Cela ne demande pas beaucoup d'efforts, mais dans le cas présent on l'a salué. Une discussion aura lieu lundi lors de la Municipalité autour d'autres propositions. Certaines de ces mesures vont être sur la base de financements, d'aides ou d'abandon de factures. Ce qui est recherché c'est de cibler ceux qui sont vraiment impactés commercialement. Les deux aides accordées cette année ont été destinées à la Maison des Terroirs qui, ce printemps, a fait un effort particulier tout en n'ayant plus les revenus de la restauration, pour réorienter son activité en maintenant son personnel. Le manque à gagner a été couvert, malgré le fait que son activité était développée et la Municipalité a été très satisfaite de voir qu'elle avait une dimension en même temps sociale, en développant des repas à domicile ou à chercher sur place. Cette activité a été soutenue. Dans les autres choses, comme indiqué en préambule dans les communications, tout est encore à venir, puisque l'on est dans la deuxième vague, et l'on n'a pas encore assez de recul pour savoir qui va être fortement impacté.

[M. Jean Périllard](#) souhaite remercier la Municipalité ainsi que tous les employés communaux pour la lumière qui a été mise que ce soit sur la place du Château, à la rue Haute, sur la place de l'Eglise ou aux Tuileries. Cela met un peu de couleur dans les soirées de fin d'année.

M. le Syndic indique que la fin de la législature approche à grand pas et la Municipalité adresse ses vœux les meilleurs de bonheur et de santé. Il faut aborder cette période de fin d'année avec philosophie. Ce ne sera certainement pas les ambiances et réjouissances des années passées. Ce qu'il souhaite par contre, c'est que ce soit malgré tout l'occasion de passer en douceur les retrouvailles en petits cercles, ces moments précieux de ressourcement. Le début 2021 sera l'occasion, pour beaucoup, de se préparer pour les élections. La Municipalité souhaite pleine réussite dans cette mise à disposition pour le bien de la collectivité à laquelle certains se proposent comme candidate et candidat. Lors du prochain Conseil le 11 mars, la nouvelle composition du Conseil communal sera connue. Mais pour les membres actuels, il s'agira de siéger et de prendre des décisions jusqu'en juin. Aux collaboratrices et collaborateurs de la commune, la Municipalité formule également ses meilleurs vœux et les remerciements pour les tâches accomplies tout au long de cette année et transmettra volontiers le fait que le Conseil les en félicite également.

Mme la Présidente souhaite également à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'années en petit comité. Elle espère que chacun pourra se ressourcer auprès de ses proches et malgré toutes les incertitudes trouver des moments réconfortants. Elle remercie également les conseillères et conseillers d'avoir joué le jeu lors des séances un peu particulières de cette dernière année de législature et espère les revoir sans masques avant la fin de son mandat, signifiant que la situation évolue dans le bon sens. Comme annoncé, il n'y a pas de verrée ce soir, mais elle espère pouvoir se rattraper à une autre occasion. Pour compenser un peu ce moment convivial, Mme la Présidente a composé, avec l'aide du Greffe, une surprise que chaque conseillère et conseiller pourra aller chercher chacun son tour à l'issue de la séance au fond de la salle.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h34

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

Objet :	<i>Budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2021</i>		
Date et heures de la séance :	<i>23 novembre 2020</i>	<i>Début : 19h30</i>	<i>Fin : 22h15</i>
Lieu de la séance :	<i>Salle du conseil de l'Hôtel de ville</i>		
Président-e / Rapporteur-e :	Natacha Stucki		
Membres de la commission présents :	Melissa Margot, Rachel Miaz, Jacques-André Helfer, Michel Maillefer, Jean Périllard, Bruno Vialatte - COFIN		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun		
Représentant(s) de la Municipalité :	François Payot		

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission composée des membres cités-ci-dessus s'est rencontrée le 23 novembre 2020 à la salle du Conseil Communal de l'Hôtel de Ville afin de débattre du préavis 637/20.

La commission remercie Monsieur François Payot, syndic et Madame Dominique Léglise, boursière pour leurs explications, réponses et disponibilité.

En préambule, il est à rappeler la difficulté rencontrée d'établir un budget avec la crise sanitaire que nous traversons.

Un excédent de charges de CHF 761'000 est chiffré pour 2021; excédent de charges de CHF 300'000 supérieur au budget 2020 et incluant CHF 180'000 lié à la non-acceptation de l'arrêté d'imposition 2020.

Bien que le préavis soit déjà très complet, quelques chapitres importants sont à relever :

Imputations internes

Le total des imputations internes (comptes 390 à 490) a quasiment doublé par rapport aux années précédentes.

Pour rappel, cette catégorie de comptes sert à répartir les revenus et charges entre les différents chapitres de la comptabilité (écritures de transfert). Il n'y a aucun impact sur le budget. Il s'agit d'écritures annuelles intervenant au moment du bouclement.

La majeure partie de ces dernières concerne les charges salariales; le solde de ces charges concerne les véhicules, l'eau, l'épuration, les ordures ménagères et les charges d'intérêts d'emprunts.

Ce gros travail effectué a pour but de définir quels sont les coûts réels et rendements liés à chaque objet; certains travaux étant effectués par différents services communaux (administratif, bâtiments, voiries, etc.).

Autorités et personnel

Une augmentation de 3.98 ETP (Emploi Temps Plein) par rapport au budget 2020 est constatée. Dans ce total, **2.60 (arrondi) ETP sont financés par des tiers** selon détail ci-dessous :

- + 0.2 ETP Administration Générale : financé en totalité par le nouveau mandat confié au Centre Sportif Borné-Nau
- + 1.34 ETP Bibliothèque : financé en totalité par l'Etat de Vaud y compris les charges de fonctionnement
- - 0.2 ETP : Services des Finances : nouvel engagement d'un 0.8 ETP suite à un départ de 1.0 ETP

- - 0.1 ETP Service des bâtiments : voir le détail expliqué en page 6 du préavis
- + 0.4 ETP Service technique Travaux : proposition de la Municipalité d'un nouvel engagement au 01.04.2021 d'un ETP financé à raison de 50 % par l'AIERG-ACRG. Le 0.4 ETP est calculé au prorata dès l'engagement soit 9 mois
- + 1.0 ETP Routes : 2 collaborateurs en arrêt maladie. Leurs salaires sont supportés en totalité par des indemnités d'assurances (0.83 ETP). Ces collaborateurs quitteront la commune en 2021. A cela s'ajoute 0.13 ETP concernant la STEP intercommunale supporté par un financement externe.

Le solde de 1.4 ETP correspond à l'engagement de 1,5 ETP lié aux apprentis et -0.1 ETP lié au personnel fixe. Le Syndic nous rappelle la volonté municipale d'offrir des places de formation. Le pari est réussi avec 4.5 places au sein de notre commune.

Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

La commission des Finances rappelle au Conseil Communal que + de 40 % du budget communal est dévolu à ce chapitre, ce qui laisse une part maîtrisable de 60 %.

Conclusions

Des charges qui augmentent dont 40 % ne sont pas maîtrisables, la crise sanitaire, une démographie stagnante, tout comme la Municipalité, la commission des finances est inquiète pour l'avenir.

Elle tient cependant à souligner et remercier les efforts réalisés ces dernières années et la prise en compte de ses remarques par la Municipalité.

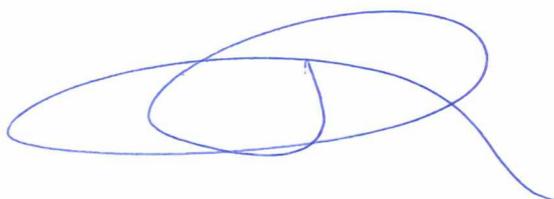
Le futur est incertain et la prudence est de mise. C'est donc à la majorité de ses membres (6 pour et 1 abstention) que la commission des finances vous propose d'accepter le préavis 637/20.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des Finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide :

Article 1 : *d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2021 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis 637/20 du 9 novembre 2020, présentant un total de charges de CHF 21'614'100 et un total de revenus de CHF 20'853'100.*

Grandson, le 4 décembre 2020



Proposition du bureau sur les indemnités du Conseil communal

Objet :	Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026.
Date et heure de la séance :	08.10.2020 de 18h30 à 20h15 19.11.2020 de 19h00 à 20h30
Lieu de la séance :	Salle de justice de l'Hôtel de ville
Président(e) :	Laetitia Jaccard Gaspar (rédaction)
Membres du Bureau présents :	08.10.20 : Manuela Rottet (de 18h30 à 19h30), Nathalie Cattin, Hervé Cornaz 19.11.20 : Manuela Rottet, Hervé Cornaz, Olivier Reymond
Membre(s) du Bureau absent(s) :	08.10.20 : Delani Decoppet, Olivier Reymond 19.11.20 : Delani Decoppet
Représentant(s) de la Municipalité :	N/A

Proposition au Conseil communal de Grandson

Du bureau chargé de proposer les indemnités, selon le règlement communal Art. 16 chiffre 14 pour la législature 2021-2026.

Le bureau propose une revalorisation du poste de secrétariat et une harmonisation des indemnités du Conseil communal.

Le poste de secrétaire exige des compétences et une expérience qu'il est temps de valoriser. Depuis octobre 2019, un cahier des charges précis a été édicté. Il précise les missions et activités confiées à ce poste dont les heures se font la plupart du temps en soirée et le dimanche pour les votations et élections. La principale modification consiste à proposer une indemnité par heure plutôt qu'un forfait

Nous vous proposons cependant de maintenir un forfait pour la rédaction du procès-verbal car il est difficile de vérifier le nombre d'heures passées à cette tâche. S'entend dans ces heures : la rédaction du PV, les corrections de la Présidence et celles émises par le Conseil.

Le forfait de 700.00 CHF d'indemnité pour frais est supprimé car il ne correspond plus à la réalité. En effet, l'essentiel des fournitures est pris en charge par le greffe et un ordinateur est dédié à ce poste. Les frais divers seront remboursés, le cas échéant, sur présentation d'un justificatif comme il est d'usage pour de nombreux salariés.

Le bureau a fait un comparatif des indemnités en vigueur à ce jour et de l'impact financier des propositions qu'il vous recommande. Vous trouverez, ci-dessous, le temps maximum passé annuellement à ce poste, soit : 6 séances du Conseil communal, 4 votations/élections et une dizaine d'heures « diverses » (séance Bureau, Votelec, archivage,...). A noter que ces chiffres peuvent différer sensiblement d'une année à l'autre.

Situation actuelle (simulation nbre heures max)					
	Nbre / an	Heures	Type	Tarif	Montant / an
Séance du Conseil	6	N/A	Forfait	20.00 CHF	120.00 CHF
Rédaction du PV	6	N/A	Forfait	400.00 CHF	2 400.00 CHF
Votation / élection	4	7	Prix/heure	25.00 CHF	700.00 CHF
Frais de matériel	1	N/A	Forfait	700.00 CHF	700.00 CHF
Heures diverses*	3	2	Prix/heure	25.00 CHF	150.00 CHF
Total					4 070.00 CHF
*Toutes les heures n'ont pas été comptabilisées par le secrétariat (Votelec, archives, etc...) car rien de prévu à cet effet					
Selon les décomptes obtenus auprès de la bourse communale, les indemnités versées à la secrétaire sont les suivantes : 2018 = 2780.00 CHF et 2019 = 3917.00 CHF.					
Situation proposée (simulation nbre heures max)					
	Nbre / an	Heures	Type	Tarif	Montant / an
Séance du Conseil	6	4	Prix/heure	40.00 CHF	960.00 CHF
Rédaction du PV	6	N/A	Forfait	400.00 CHF	2 400.00 CHF
Votation / élection	4	7	Prix/heure	40.00 CHF	1 120.00 CHF
Frais de matériel	1	N/A	Justificatif (ticket)	200.00 CHF	200.00 CHF
Heures diverses*	10	2	Prix/heure	40.00 CHF	800.00 CHF
Total					5 480.00 CHF
*Heures estimées par le secrétariat pour inclure archivage, formation Votelec, séances Bureau, etc...)					

Le travail de secrétariat de notre Conseil est assimilé à du travail sur appel. Il est majoritairement effectué le soir ou les week-ends. Selon le calendrier des élections et votations, les vacances peuvent difficilement être posées durant les vacances scolaires. De plus, des séances du Conseil peuvent être annulées et de ce fait diminuer les indemnités. Pour ces différentes raisons, le bureau propose de fixer le prix à l'heure du poste de secrétaire à CHF 40.00/h.

Le bureau propose d'adapter les montants des indemnités pour le Conseil communal comme suit :

1) Indemnités pour le Conseil communal			
N°	Description	Proposées	Actuelles
1.1	Indemnité unique du/de la Président-e	800 CHF	750 CHF
1.2	Indemnité unique par élection législative pour le/la Président-e	0 CHF	150 CHF
1.3	Jetons de présence par séance du Conseil	20 CHF	20 CHF
1.4	Prix de l'heure de présence par membre de commission	25 CHF	25 CHF
1.5	Jetons de présence pour les délégués aux Conseils intercommunaux non rémunérés	20 CHF	20 CHF
1.6	Indemnité, par rapport, pour les commissions à :		
	• 3 membres	30 CHF	30 CHF
	• 5 membres	50 CHF	40 CHF
	• 7 membres	70 CHF	50 CHF
2) Indemnités pour le / la secrétaire (et le / la suppléant-e)			
2.1	Jetons de présence par séance du Conseil	0 CHF	20 CHF
2.2	Prix de l'heure de présence (Conseils, bureau, dépouillements,...)	40 CHF	25 CHF
2.3	Indemnité de la / du secrétaire par rédaction de PV du Conseil	400 CHF	400 CHF
2.4	Indemnité unique pour les frais de matériel	Justificatifs	700 CHF
3) Indemnités pour les commissions permanentes			
3.1	Indemnité unique pour le / la Président-e de la commission de gestion	200 CHF	0 CHF
3.2	Indemnité pour le rapporteur, par rapport	70 CHF	50 CHF
3.3	Prix de l'heure de présence par membre de commission y compris le / la Président-e	25 CHF	25 CHF
4) Indemnités pour les membres du bureau (3x Présidents-es, 2x scrutateurs)			
4.1	Prix de l'heure de présence	25 CHF	25 CHF
5) Indemnités pour les personnes participant aux dépouillements lors des votations et/ou élections			
5.1	Prix de l'heure de présence (secrétaire = tarif au 2.2)	25 CHF	25 CHF

Pour l'ensemble des indemnités horaires, le temps de présence est arrondi à la demi-heure supérieure. Exemple : 1h20 de séance => indemnité correspondant à 1h30

Sur la base de ce qui avait été payé aux membres du Conseil en 2019, une simulation a été faite avec les modifications proposées pour les membres du Conseil et la secrétaire. Il en ressort une augmentation de 1'270 CHF

Conclusion

Fondé sur les éléments qui précèdent, le bureau, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter la proposition relative aux indemnités en prenant l'arrêté suivant :

Le Conseil communal de Grandson, sur proposition de son bureau, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- 1) D'adopter Les indemnités pour les membres et les commissions du Conseil communal pour la législature 2021-2026 selon la proposition du Bureau.

La présidente Laetitia Jaccard Gaspar

La secrétaire Nathalie Cattin Rich

Indemnités du Conseil communal 2021-2026

Indemnités approuvées par le Conseil communal de Grandson le 10 décembre 2020

1) Indemnités pour le Conseil communal		
N°	Descriptions	Tarifs
1.1	Indemnité unique du/de la Président-e	800 CHF
1.2	Jeton de présence par séance du Conseil	25 CHF
1.3	Jeton de présence pour les délégués aux Conseils intercommunaux non rémunérés	25 CHF
1.4	Prix de l'heure de présence par membre de commission	25 CHF
1.5	Indemnité, par rapport, pour les commissions à : <ul style="list-style-type: none"> • 3 membres • 5 membres • 7 membres 	30 CHF 50 CHF 70 CHF
2) Indemnités pour le / la secrétaire (et le / la suppléant-e)		
2.1	Prix de l'heure de présence : Conseils, bureau, dépouillements,...	40 CHF
2.2	Indemnité de la / du secrétaire par rédaction de PV du Conseil	400 CHF
2.3	Indemnité pour les frais de matériel	Justificatif
3) Indemnités pour les commissions permanentes		
3.1	Indemnité unique pour le / la Président-e de la COGES	200 CHF
3.2	Indemnité pour le rapporteur, par rapport	70 CHF
3.3	Indemnité de rédaction du PV par séance COGES	50 CHF
3.4	Prix de l'heure de présence par membre de commission y compris le / la Président-e	25 CHF
4) Indemnités pour les membres du bureau (3x Présidents-es, 2x scrutateurs)		
4.1	Prix de l'heure de présence	25 CHF
5) Indemnités pour les personnes participant aux dépouillements lors des votations et/ou élections		
5.1	Prix de l'heure de présence (secrétaire = tarif au 2.1)	25 CHF



La Présidente : Laetitia Jaccard Gaspar




La Secrétaire : Nathalie Cattin Rich